



SUNDEP-Solidaires Paris

Académies de Paris et Orléans-Tours

Annexe Varlin– Bureau 316 – 85 rue Charlot 75003 PARIS

Tél. : 01 83 94 67 85

Email : sundep.paris@gmail.com

La ministre de l'Éducation nationale ou les trous dans la raquette

Amélie Oudéa-Castéra, nouvelle ministre de l'Éducation nationale, déclare publiquement, ce vendredi 12 janvier 2024, qu'elle a dû retirer ses enfants d'une école publique, du fait « des paquets d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacés », pour les confier à un établissement catholique privé réputé, proche de leur domicile de l'époque.

On pourra tout d'abord s'étonner qu'une ministre de l'Éducation nationale, récemment nommée, fasse l'apologie de l'enseignement privé sous contrat catholique, au lieu de déclarer – même si l'on en doutera fortement – vouloir s'atteler au problème auquel elle a été confrontée en tant que mère. Combien parmi ces « centaines de milliers de familles » qu'elle évoque ont-elles les moyens d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés ? Est-ce vraiment la solution ? D'autant que si elle-même ne croit plus en l'école publique alors qu'elle est censée la représenter, des milliers de familles citoyennes et républicaines, elles, par choix, maintiennent leurs enfants dans les établissements publics qu'elles soutiennent au risque de subir la désorganisation qui y règne...

Mais ne vous y trompez pas, l'école privée sous contrat n'est pas la panacée non plus. Elle est aussi le lieu d'entorses régulières au droit du travail, d'un management souvent brutal des personnels, d'exclusions d'élèves sur le champ et *manu militari*... bref, d'un arbitraire intolérable des chefs d'établissement et des diocèses.

On pourra également s'étonner d'un tel aveu d'impuissance. Il ne rend pas moins compte de l'échec de la politique du gouvernement macroniste en matière d'éducation. Amélie Oudéa-Castéra succède à Gabriel Attal - dernier occupant éclair de la rue de Grenelle - qui lui laisse gérer ses effets d'annonce, précédé de Pap NDiaye, remercié après avoir voulu imposer aux établissements privés d'entrer dans la carte scolaire. Non seulement ces ministres sont incapables de protéger leurs personnels menacés, les enfants harcelés que ces derniers encadrent mais ils sont aussi inaptes à tenir leurs promesses : « une classe, un prof ».

Par ces propos dévalorisants, dénigrants pour l'école publique et ses enseignants, madame Oudéa-Castéra croit-elle ainsi inciter à ce qu'un plus grand nombre de candidat·es se présente aux concours d'enseignement pour assurer la présence d'un·e enseignant·e devant chaque classe ?

Après la loi de la honte, la nomination de la honte !

Ne devrait-elle pas plutôt se donner comme mission d'améliorer le système public de l'Éducation plutôt que de renvoyer les parents au système privé ?

Malheureusement, on comprend bien que la nouvelle ministre ne fait que s'inscrire dans la logique libérale de son gouvernement et de ceux qui l'ont précédée : la destruction inexorable des services publics et du statut de ses personnels. Pacte, primes, rémunération à la mission, financement

outrancier des établissements privés sous contrat, humiliation des acteurs de l'école publique, n'est-ce pas là la route déjà tracée de la privatisation de l'école dans l'idéal de la *Start-up nation* ?

On peut enfin s'étonner que la ministre de l'Éducation nationale tresse des louanges à un établissement mis en cause pour son univers sexiste, homophobe et autoritaire¹, soumis à une enquête administrative dans ce cadre, et dont la devise, « Français sans peur, chrétien sans reproche », résume le projet pédagogique.

Nous sommes bien loin de l'esprit de l'école de la République et de ses exigences, contrairement à ce que décoche la ministre dans ses déclarations. Que deviendra le rapport commandé par Pap Ndiaye, remis à Gabriel Attal l'été dernier et désormais sur le bureau de... Amélie Oudéa-Castéra ? Comment la mère qui se félicite de voir ses trois garçons grandir dans un établissement qui combat l'IVG peut-elle cohabiter avec la ministre dont le gouvernement s'apprête à réformer la Constitution pour y inscrire « la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse » ? Conflit d'intérêt ? Nous y sommes désormais habitués.

Donnez donc, « Madame Deux ministères », l'argent public aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'à l'enseignement privé, cela permettra à l'enseignement public et l'éducation en général de mieux se délabrer comme cela a été si bien fait avec le service public de santé !

Nous, personnels de l'enseignement privé, refusons que l'Éducation nationale soit liquidée à la vitesse d'un service !

Nous militons pour une école publique forte, pour l'amélioration des conditions de travail et un environnement propice aux apprentissages ; une valorisation du travail et des salaires au-delà de cinq points d'indice ; une réduction des tâches administratives au profit de temps d'apprentissage de meilleure qualité ; une politique de recrutement digne des besoins réels de prise en charge de tous les élèves et en particulier des élèves en difficulté ; la fin des suppressions de postes de ces dernières années ; l'abandon du SNU qui militarise l'école au détriment d'une émancipation éclairée...

Nous voulons le premier budget de l'État ! Ainsi le système privé de l'enseignement n'aurait plus de raison d'être.